

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
COMMUNE D'ARCINGES

Compte rendu du Conseil municipal de la Commune d'Arcinges en date du
26 Mai 2020

L'an deux mil vingt, le 26 Mai à 20 h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri Grosdenis, Maire.

Présents : Aline Augagneur, David Baudier, Leslie Brivet, Laurent Dubouis, Henri Grosdenis, Maire-Laure Brise, Jean-Philippe Poyet, Céline Brumaire, Stéphane Larger, Virginie Lecouffe, Jacques Trichard.

Absent excusé : néant.

Secrétaire de séance : Stéphane LARGER.

Election du maire :

- Sous la présidence de Monsieur Jacques TRICHARD, doyen des conseiller élus, il est procédé à l'élection du Maire.
- Monsieur Henri GROSDENIS est élu Maire par 10 voix pour et un blanc.

Election des adjoints :

- Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ouvrir un troisième poste d'adjoint comme autoriser par le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2122-2 : « le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal ». Le conseil à l'unanimité approuve l'ouverture d'un troisième poste d'adjoint.
- Monsieur le Maire propose Stéphane LARGER au poste de 1er adjoint.
- Monsieur Stéphane LARGER est élu 1er adjoint par 10 voix pour et 1 blanc.
- Monsieur le Maire propose Leslie BRIVET au poste de 2ème adjoint.
- Madame Leslie BRIVET est élue 2ème adjointe par 10 voix pour et 1 blanc.
- Monsieur le Maire propose Jean Philippe POYET au poste de 3ème adjoint.
- Monsieur Jean Philippe POYET est élu 3ème adjoint par 10 voix pour et 1 blanc.

Indemnités des élus :

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'article 2123-23 du Code Général des collectivités Territoriales qui encadre l'attribution des indemnités du Maire et des

adjoints soit pour les communes de moins de 500 habitants un taux maximal de 25.5% de l'indice 1027 et pour les adjoints un taux maximal de 9.9% de l'indice 1027.

- Le Conseil Municipal, par 10 voix pour et une abstention, vote les indemnités suivantes : poste de Maire 23.8% de l'indice 1027, poste de 1^{er} adjoint 6.5% de l'indice 1027, postes de 2^{ème} adjoint 3.6% de l'indice 1027 et 3^{ème} adjoint 2.4% de l'indice 1027.

Nomination des représentants :

- Le conseil municipal nomme les représentants suivants :

Commissions municipales

<i>Bâtiments :</i>	Jean-Philippe Poyet, Laurent Dubouis, David Baudier, Céline Brumaire
<i>Voirie et chemins :</i>	Stéphane Larger, Laurent Dubouis, Jacques Trichard
<i>Eau et assainissement :</i>	Jean-Philippe Poyet, Laurent Dubouis, Stéphane Larger
<i>Communication :</i>	Marie-Laure Brise, Leslie Brivet, Stéphane Larger, Virginie Lecouffe
<i>Appel d'offres :</i>	Titulaires : Stéphane Larger, Leslie Brivet, Céline Brumaire Suppléants : Laurent Dubouis, Marie-Laure Brise Président : Henri Grosdenis

CCAS

Leslie Brivet, David Baudier, Aline Augnageur, Virginie Lecouffe, Maire-Laure Brise

Autres membres : Gilles Grosdenis, Stéphanie Michaud, Pierre Mercier

Président du CCAS : Henri Grosdenis, maire

SIEL (Energies de la Loire)

Titulaire : Jacques Trichard

Suppléant : Laurent Dubouis

Gymnase de la Bouverie

Titulaire : Laurent Dubouis, David Baudier

Suppléante : Céline Brumaire

Communauté de communes Charlieu-Belmont

Délégué titulaire : Henri Grosdenis

Délégué suppléant : Stéphane Larger
